



Imagerie Médicale : Poser les bases d'un développement pérenne de l'archivage numérique

Communiqué de presse
Paris, le 8 février 2010

Tirant les conclusions de la décision n° 314 015 du Conseil d'Etat du 21 juillet 2009, la CNAMTS a décidé d'appliquer au 1^{er} février 2010 une mesure de suppression de la cotation de l'archivage numérique qui va contribuer à limiter les capacités d'investissement des radiologues dans les technologies d'imagerie innovantes.

L'archivage numérique des images est un élément essentiel du suivi médical des patients et constitue un pré-requis au déploiement de la téléradiologie.

Il est également un support indispensable à l'intégration des images dans le DMP (dossier médical personnel).

En conséquence, il importe désormais de trouver une solution qui permette de poser les bases stables à un développement pérenne de l'archivage numérique.

A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux. Il fédère plus de 240 entreprises, constituant un tissu industriel dans le domaine des dispositifs et des technologies de santé : PME-PMI, grands groupes français, européens et internationaux. En juin 2008, à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, le SNITEM a décidé d'ouvrir ses portes à l'ensemble des acteurs issus des NTIC impliqués dans la Santé. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics. www.snitem.fr.

Contact Presse :

BV CONSEIL Santé

Laurent Mignon

Alexandra Dufrien

Tél : 01 42 68 83 40

bvconseil@bvconseil.com